

LE HANDICAP MENTAL : ENTRE L'APPROCHE CLINIQUE ET LES PERSPECTIVES D'INTEGRATION

Ahmed El Hamdaoui

Institut Royal de la Formation des Cadres, Rabat

Définir le handicap mental par le degré du QI ne s'inscrit que dans un cadre diagnostic clinique, dont le but est d'appréhender les capacités de l'individu pour pouvoir répondre à des attentes en matière de l'éducation, de la scolarisation et de l'intégration communautaire. En effet, le handicap mental, qualificatif clinique, impliquant des particularités quand au rythme de développement et d'adaptation, ne change rien par rapport aux besoins spécifiques des ces citoyens.

Peu importe le fonctionnement cognitif significativement inférieur à la moyenne générale de la population, l'essentiel est d'accepter l'autre dans sa différence, ses habilités en communauté pour grandir ses perspectives d'intégration.